

## PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 19 septembre 2020 à Cussac sur Loire

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire s'est réunie le samedi 19 septembre 2020 à 9 heures à la salle Polyvalente de Cussac sur Loire.

La séance est présidée par Lionel MARTIN, Président fédéral qui déclare la séance ouverte.

Luc ANNEREAU Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. du Pont de Chadron, accueille les délégués et exprime le plaisir de recevoir le congrès départemental.

Lionel MARTIN fait un rappel des mesures et gestes barrières à respecter durant toute la matinée. Des masques et du gel hydroalcoolique sont à disposition de tous les présents.

Il est procédé à l'appel des A.A.P.P.M.A.. Toutes sont présentes à l'exception des A.A.P.P.M.A. de : Auzon, Bas en Basset, Blesle, la Truite du Lignon, Craponne sur Arzon, Lempdes sur Allagnon, Monastier sur Gazeille, Paulhaguet, Pont Salomon et Saugues qui sont excusées.

Le Président salue et remercie les personnalités présentes:

- Monsieur Emmanuel ROCHE adjoint représentant le maire de Cussac sur Loire
- Monsieur Olivier TEYSSIER, Maire de Solignac sur Loire
- Monsieur Jean Laurent EYRAULT de la Gendarmerie Haute-Loire
- Monsieur Antoine LARDON, ancien Président de la Fédération
- Monsieur Sylvain LECUNA d'EDF
- Monsieur SAUVADET Président de l'Association de Protection du Saumon
- Monsieur Jean Rémy GALLIEN du Cabinet comptable SARDA

et présente les excuses des personnalités empêchées.

Avant le début des travaux, il est procédé à la désignation des 3 assesseurs (un par secteur géographique) :

- **Monsieur J. DESPREAUX**, pour l'arrondissement du Puy en Velay,
- **Monsieur E. COSTE**, pour l'arrondissement de Brioude,
- **Monsieur L. BREUIL**, pour l'arrondissement d'Yssingaux.

## **1 - PARTIE FINANCIERE**

### **Documents financiers :**

Les documents financiers suivants :

- Bilan au 31 décembre 2019,
- Compte d'exploitation de l'exercice 2019,
- Budget prévisionnel de l'exercice 2020,
- Rapport de la Commission des Finances,

ont été adressés à toutes les A.A.P.M.A. avant la réunion dans un document unique. Ces documents ont été présentés de façon synthétique par le Trésorier fédéral Monsieur Lucien GIRAUDON.

Quelques précisions ont été formulées :

- On retrouve dans l'actif immobilisé l'achat du garage situé en face de la Fédération (25 rue Henri Chas)
- Concernant le budget prévisionnel 2020 des écarts dûs à plusieurs facteurs non prévisibles tant en recettes qu'en dépenses sont à prévoir tels que : recettes d'indemnités chômage partiel, réduction de charges sociales liées au classement ZRR et rétroactivité, réduction des frais de carburants et des primes d'assurances... mais aussi des recettes en moins : animations, cotisations statutaires ...

Le Président a tenu à remercier le secrétaire comptable Jean François FERRAND pour son travail rigoureux (pour la Fédération mais aussi pour le compte des A.A.P.M.A.). Il a également remercier le Cabinet SARDA et M. Jean Rémi Gallien.

### **Rapport du Cabinet comptable SARDA:**

Jean Rémi GALLIEN du cabinet comptable SARDA a fait une rapide présentation de l'exercice comptable 2019 qui fait ressortir les points suivants :

- Beaucoup d'actif en valeur 378 452 €
- Une trésorerie satisfaisante avec à l'actif circulant 443 420 €
- Au passif la somme de 691 335 € atteste que la Fédération peut faire face à des situations difficiles
- Les dettes au 31 décembre 2019 de 130 537 € sont normales et ont été apurées depuis.
- On remarque également une très bonne maîtrise des charges notamment les charges en personnel avec une baisse conséquentes de 2018 à 2019 ( 377 000 € à 318 000€ en 2019 avec une importante baisse des charges sociales à venir en 2020 liée aux classement en ZRR).
- En conclusion la Fédération fonctionne très bien et M. GALLIEN a conclu à une comptabilité de l'exercice 2019 maîtrisée, conforme et sincère.

### **Rapport des Vérificateurs aux Comptes :**

Messieurs LEBOITEUX et MANET désignés par l'Assemblée Générale 2019, ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2019. Ils ont été reçus le 27 août 2020 au siège social en présence de Monsieur Lionel MARTIN Président, Monsieur Lucien GIRAUDON Trésorier et de Monsieur Jean-François FERRAND en charge de la comptabilité.

Monsieur MANET donne communication de leur rapport (**fourni en annexe 1**). Aucune remarque particulière n'a été émise.

▪ **Approbation, quitus et résolutions financières :**

Sur demande du Président, l'assemblée n'ayant pas d'observations à formuler sur les documents comptables, il est procédé au vote des résolutions financières à main levée qui sont présentées par le trésorier Lucien GIRAUDON :

**1<sup>ère</sup> résolution : après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration (commission des finances) et des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA :**

- approuve les comptes financiers de l'exercice 2019,
- donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,
- valide un transfert d'un montant de 229 764,33 € du compte 110 : Report à nouveau au compte 102 : Fonds associatifs sans droits de reprise ce qui portera donc la somme du compte 110 : Report à nouveau à un montant de 335 660,49 € et celle du compte 102 : Fonds associatifs sans droit de reprise à 300 000,00 €
- affecte l'excédent de l'exercice 2019 de 18 253,02 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 353 913.51 €

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**2<sup>ème</sup> résolution : sur proposition du Conseil d'administration (Commission des Finances), adopte le budget prévisionnel de l'exercice 2020 arrêté à :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	<b>841 650,00 €</b>	<b>822 500,00 €</b>
- section des opérations en capital	<b>8 450,00 €</b>	<b>41 350,00 €</b>

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**3<sup>ème</sup> résolution : l'assemblée renouvelle le mandat des vérificateurs aux comptes, pour l'exercice comptable de 2020, de :**

- Monsieur Bernard LEBOITEUX (A.A.P.P.M.A. de Brioude),
- Monsieur Maurice MANET (A.A.P.P.M.A. de Ste Sigolène).

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

## **2 - RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'année 2019 (*fourni en annexe 2*) est présenté par le directeur. Celui-ci en trace les grandes lignes.

Aucune observation n'étant rapportée, le rapport du Conseil d'administration soumis à l'approbation de l'assemblée par un vote à main levée : **le rapport d'activité du Conseil d'Administration 2019 est adopté à l'unanimité.**

## **3 - ORIENTATIONS**

A la demande du Président, le Directeur a présenté les orientations 2020 qui sont les suivantes :

### **Préparation du renouvellement des membres dirigeants des A.A.P.P.M.A. et de la Fédération : dernier trimestre 2020 et 1er trimestre 2021 (27 mars 2021).**

Le guide et les directives de la FNPF ont été transmises aux A.A.P.P.M.A. ainsi que les modalités pour le département de la Haute-Loire avec l'ensemble des formulaires.

Malgré les conditions sanitaires en vigueur et les difficultés rencontrés, ces échéances sont maintenues conformément aux directives nationales. Le Président fera remonté à la FNPF les difficultés rencontrées par les A.A.P.P.M.A. pour la bonne organisation de ces élections ainsi que les difficultés rencontrées lors du confinement/déconfinement devant l'absence d'aide concrète de nos instances nationales.

### **Mise à jour de la note de cadrage sur les repeuplements en Haute-Loire :**

Conformément à nos engagements la note de cadrage sur les repeuplement a été mise à jour en février 2020 et diffusée aux A.A.P.P.M.A.. Cette mise à jour tient compte du nouveau PDPG et des possibilités de financement par le fonds de compensation. C'est un document qui doit servir de référence.

### **Réflexion sur l'évolution de la réglementation en Haute-Loire pour 2021 vers une simplification :**

Les salariés et le Conseil d'Administration ont émis puis validé un certain nombre de principes lors de la réunion du 13 juin 2020. Cela concerne notamment les tailles légales, les quotas, les réserves et autres. Il faut se référer au compte rendu de cette réunion et bien nous faire parvenir les éléments dès que possible (la date limite des retours était fixée au 20 septembre).

### **Réflexion sur l'évolution de la gestion au lac du Bouchet pour 2021 :**

Des propositions émises par les salariés seront présentées au prochain Conseil d'Administration. Ces propositions tiennent compte de tous les aspects : administratif, technique, halieutique... Les évolutions souhaitables seront validées lors du prochain Conseil d'Administration puis le règlement intérieur sera transmis au Conseil Départemental de la Haute-Loire pour validation. Ces évolutions devront être prises pour plusieurs années.

**Microcentrales :**

Plusieurs projets ou dossiers sont en cours et sont suivis par la Fédération. On peut citer notamment le projet sur l'Auze vers Yssingeaux ou bien le projet sur la Desges à Chanteuges.

**Relance APN pour un développement en 2021 :**

Un travail sera effectué prochainement par les services de la Fédération pour promouvoir les APN en Haute-Loire et tenter de développer les APN actuellement au nombre de 2 seulement en Haute-Loire.

Un cahier des charges sera établi et présenté aux A.A.P.P.M.A. avec toutes les modalités de fonctionnement envisageables et les financements accessibles (Fédération et Région).

**Plan saumon :**

La Fédération maintient ses positions sur le saumon et l'alevinage en amont en Haute-Loire. Elle contribue également aux discussions au niveau du bassin et dans les instances nationales.

**Changement de réserve pour 2021/2023 :**

Les réserves de pêche vont changer pour une nouvelle période de 3 ans 2021/2023. Les directives du Conseil d'Administration sont de limiter les réserves au minimum (Conseil d'Administration du 13 juin 2020). L'administration nous demande également de les renouveler.

**Règlementation 2021 : pêche de nuit**

Suite à des difficultés lors du déconfinement et de manière générale, la Fédération propose de réglementer cette pratique. Après consultation des A.A.P.P.M.A. concernées, il est envisagé de limiter la pêche de nuit à 4 jours 3 nuits maximum sur le même site dans l'arrêté préfectoral 2021. Il sera également indiquer si besoin le nombre de postes disponibles et l'interdiction du bateau amorceur en Haute-Loire.

En parallèle un travail sera mené avec les A.A.P.P.M.A. pour la réouverture de zones de pêche de nuit pour décompresser les secteurs existants.

L'assemblée a été consultée sur ce point et aucune opposition n'a été formulée.

**Règlementation 2021 : plans d'eau de Haute-Loire**

La Fédération souhaite améliorer la communication de la réglementation sur les plans d'eau, actuellement aucune spécificité n'est connue sur l'arrêté préfectoral annuel.

L'objectif est de définir clairement les spécificités des plans d'eau dans l'arrêté préfectoral 2021 et pas seulement sur les règlements intérieurs d'A.A.P.P.M.A. C'est aussi l'occasion de faire le point sur ce sujet.

Il sera donc proposer à la DDT d'ajouter dans l'arrêté préfectoral un tableau synthétique pour tous les plans d'eau accessibles avec une carte de pêche en Haute-Loire : catégorie, statuts, spécificités éventuelles (nbre de cannes, pêche aux leurres, etc...).

**Plan d'eau du Pechay à Costaros :**

Les discussions sont en cours pour signature d'un bail de pêche cet automne entre la Fédération et la mairie de Costaros. L'objectif est de prendre la gestion halieutique de ce plan d'eau et de le rendre accessible avec une carte de pêche classique.

## 4 - ACTUALITES

### **Offre d'automne disponible depuis le 1er septembre 2020 (FNPF)**

Exceptionnellement l'offre d'automne a été avancée au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cette offre à demi-tarif permet d'acquérir une carte personne majeure à moindre coût pour les 4 derniers mois de l'année. C'est une des mesures mises en œuvre par la FNPF suite au confinement.

### **Mesures suite au confinement par la Fédération :**

**Le Conseil d'Administration a mis en place plusieurs mesures pour la promotion de la pêche suite au confinement ayant privé nos adhérents de 2,5 mois de pêche.**

**Il a été décidé :**

- **d'offrir l'accès au lac du Bouchet en juillet et août 2020 aux titulaires d'une carte de pêche Haute-Loire ou interfédérale**
- D'offrir l'accès à la saison sportive durant le mois de septembre pour les titulaires d'un permis saison Grand Public
- La Fédération n'était pas favorable à la prolongation de l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> cat pour des raisons biologique et climatique. Cette initiative de la FNPF a été rejetée par le conseil d'état et ne sera pas appliquée.

### **POUTES : infos**

Les travaux sur le barrage de Poutès se déroulent normalement. La Fédération est associée au suivi des travaux. Une présentation sera faite par M. LECUNA en fin de réunion.

## 5 - EXPOSES DE PERSONNALITES

Le Président a souligné l'absence de représentant du Département, députés ou sénateurs. Il est vrai que la date de notre Assemblée Générale coïncidait avec celle de l'Assemblée Générale des Maires de Haute-Loire au Puy en Velay.

Louis SAUVADET, Président de l'Association de Protection du Saumon a pris la parole pour présenter son association et a parlé du saumon de l'Allier comme un témoin des évolutions climatiques. Le Haut-Allier est pour lui le meilleur biotope avec les meilleurs habitats et des sédiments adaptés. Il a souligné également le problème de communication rencontré avec le public pour qui le saumon est disponible en quantité dans tous les supermarchés ! Pour finir il a soutenu les alevinages sur le Haut-Allier ;

Sylvain LECUNA, chargé de projet pour EDF, a présenté une vidéo de l'avancée des travaux sur le nouveau Poutès. Il a rappelé la dimension collective de ce projet. Si tout se passe bien, les travaux devraient être terminés fin 2021.

Patrick MARTIN, Président Directeur Général du CNSS, a présenté les 3 enjeux majeurs pour le saumon de l'Allier :

- le 1<sup>er</sup> est politique : Il y a une absence de directive claire du ministère. On manque de poids.
- le 2<sup>nd</sup> : Il faut de l'argent pour se donner les moyens de ses ambitions.
- le 3<sup>ème</sup> est l'expertise qui doit être véritable et centralisée. Il cite l'exemple du Québec où l'expertise est faite par un petit groupe de personnes (9) alors qu'en France il y a plus de spécialistes qui donnent leur avis que de saumon qui remontent à Vichy...

La position du Ministère sur le saumon de l'Allier n'est pas claire. Il ne faudrait pas trop de repeuplements engendrant trop de réussite. C'est frustrant.

Patrick MARTIN a remercié la Fédération et son Président pour son soutien.

Il a ensuite donné quelques informations d'actualité sur le CNSS qui va vers une réduction du personnel et une diversification de ses activités, ce qu'il assume dans un contexte financier tendu.

Pour finir, il a cité quelques chiffres sur la pêche du saumon au Québec qui est une vraie activité avec beaucoup de pêcheurs, beaucoup de salariés dans l'équivalent des A.A.P.P.M.A..

Concernant la situation du saumon en France, il est pessimiste sur la gestion actuelle de l'espèce.

Monsieur HEYRAUD de la gendarmerie de Haute-Loire a souligné la bonne collaboration qui existe avec la Fédération qui permet des échanges constructifs et instructifs entre nos services avec des formations des uns et des autres, des sorties communes.

Il précise que la mission de police impose d'être réactif. Il a réaffirmé que la protection de la nature est évidente, que la gendarmerie y travaille. On est en Haute-Loire avec un environnement à préserver.

Il informe l'assemblée sur une opération à venir menée par la gendarmerie au niveau national : l'opération « territoires propres » où la surveillance des atteintes à l'environnement sera le cœur de cette opération. Il a tenu à souligner la bonne organisation de cette assemblée dans un contexte difficile et le respect strict des consignes sanitaires ce qui est important et est à souligner. Il conclut par le souhait que l'on soit tous solidaires.

**A l'issue de la réunion, vers 13 heures, un apéritif a été offert à table et un repas a été pris en commun sur place.**

-----  
**Le Secrétaire,  
J.C. PULVERIC.**

**Le Président,  
Lionel MARTIN .**

-----  
**Vu, les assesseurs,**

**M. DESPREAUX,**

**M. BREUIL,**

**M. COSTE,**

## **RAPPORT des Vérificateurs aux Comptes Exercice 2019**

Ce contrôle a été effectué le Jeudi 27 août 2020 au siège de la Fédération des AAPPMA de la Haute Loire en présence de Monsieur Lionel MARTIN, président , de Monsieur Lucien GIRAUDON, trésorier, et du secrétaire administratif Monsieur Jean François FERRAND qui a mis à notre disposition tous les documents comptables, Nous avons procédé par sondage,

### **Actif Immobilisé**

Compte 21313 ce nouveau compte été créé suite à l'achat d'un garage face à la Fédération,

### **Actif circulant**

compte 4686 – produits à recevoir , 60644,03€ répartis en 4 postes

FNPF aide à l'emploi	19800€
Club Halieutique solde 2019	26346,57
FNPF solde vente cartes de pêche	14373,10
AAPPMA Aurec solde ristourne	124,46

compte 5121 compte courant Credit Agricole – 51437,18€

en réalité sur le relevé 24 du CA 51506,58€ soit un écart de 69,40€ dû à un chèque non encaissé par l'Association « le chant des rivières » ( toujours non encaissé à ce jour)

### **Passif**

#### **dette**

compte 4871 produits constatés d'avance, Indemnités Micro-centrales 2364,99€ Beaucoup moins qu'en 2018 à cause du financement d'actions intervenues sur le bassin versant des micro-centrales ,

### **Dépenses**

compte 61560001 frais de maintenance comporte 26 lignes pour un total de 4436,68€

12 lignes concernent Solution Micro frais maintenance sauvegarde informatique ( 42€/mois)

4 lignes concernent Gotel frais de maintenance téléphonique siège social

1 ligne Velay Précisions frais maintenance balance pêches électriques

2 lignes Frais Bureau entretien télécopieurs

1 ligne Oleon Motoculture frais entretien matériels pêche électriques

2 lignes APAVE frais maintenance matériels pêche électriques et installation électrique siège social

1 ligne Technitherm maintenance chaudière

1 ligne Sicli frais entretien extincteurs

## ANNEXE n°1 : rapport des vérificateurs aux comptes (suite)

---

2 lignes C'Pro frais maintenance photocopieurs ( cette entreprise a racheté Fraisse Bureautique)

<u>compte 6230001</u> publicité, information, publications	10803,50€ répartis
-frais impression guide de la pêche	4224€
- frais impression des sets de table	3728,40
- ciné d'Yke festival location salle	902€
- media et nature action	29,90
- émotion pêche ( pub)	75,00
- ARPARA pub du journal	1774,80
- le chant des rivières	69,40

<u>compte 62810001</u> cotisations organismes piscicoles pour 6401,44€ répartis	
- cotisation au Syndicat National des structures associatives pêche Loire pour 1100€	
- cotisation club Halieutique	pour 50€
- cotisation ARPARA	pour 2463,72
- cotisation LOGRAMI	pour 1186,43
- cotisation fondation des pêcheurs	pour 871,30
- cotisation Union Bassin Loire Bretagne	pour 729,99

compte 65720002 subvention au SICALA seulement 6480,27€ au lieu des 27000€ prévus, ceci est dû aux chantiers non terminés donc subventions non versées

### Recettes

compte 74160002 nous retrouvons la même anomalie suite aux chantiers SICALA non terminés

Pour terminer et en absence de réserves à formuler sur les comptes de l'exercice 2019, nous certifions ceux-ci de réguliers et sincères et nous invitons l'assemblée à les approuver et donner quitus au trésorier Monsieur GIRAUDON pour sa gestion,

Le Puy en Velay le 19 septembre 2020

B, Leboiteux

(absent le 19/09/2020)

M, Manét

## Rapport d'activités du Conseil d'Administration année 2019 : annexe 2

### PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2019. Tous les éléments importants de l'année 2019 seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

### LE FONCTIONNEMENT FEDERAL

- Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2019 : les 16 mars, 29 juin, 14 septembre et le 30 novembre.
- L'Assemblée Générale fédérale s'est tenue à Aubazat le 6 avril 2019.
- La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a été remplacée par une Assemblée Générale extraordinaire dont les objectifs étaient de présenter une évolution du fonctionnement fédéral et du fonds de compensation afin de soumettre ces propositions au vote des membres de l'Assemblée Générale. Cette Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 19 octobre 2019 à St Paulien.
- La Commission des Finances s'est réunie le 7 mars pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2019 et préparer le budget prévisionnel de 2020.
- La Commission Communication et promotion de la Pêche s'est réunie 2 fois : le 26 juin et le 10 octobre 2019.
- Un groupe de travail s'est réuni le 14 juin pour préparer les pistes d'évolution du fonctionnement de la Fédération et du fonds de compensation.
- La Fédération a souhaité une réunion des représentants des A.A.P.P.M.A. en Assemblée Générale Extraordinaire en lieu et place de la traditionnelle réunion d'automne des Présidents. L'ordre du jour portait principalement sur les évolutions de gestion de la Fédération et sur l'évolution du fonds de compensation.

**Après une présentation des diverses propositions l'Assemblée Générale Extraordinaire les propositions ont été validées à une forte majorité (33 votes favorables et 4 abstentions).**

Les évolutions validées sont :

- **Sur les cotisations statutaires :**

A compter de 2020, il y aura un passage d'une répartition des cotisations statutaires de 75% pour la Fédération et 25% pour l'A.A.P.P.M.A. à un système de : 1 € de cotisations statutaires A.A.P.P.M.A. pour tous types de cartes et une nouvelle dotation du fonds de compensation basée sur la moyenne du nombre d'adhérents sur les 10 dernières années (carte interfédérale-majeure-femme) x 9,20 €

Cette évolution a pour objectif de supprimer la concurrence entre A.A.P.P.M.A. tout en assurant un retour financier aux A.A.P.P.M.A à peu près stable.

Le paiement de cette nouvelle contribution pourrait intervenir autour de la fin du premier trimestre en fonction de la trésorerie fédérale disponible.

Le montant alloué serait validé et indexé chaque année en fonction de l'évolution des effectifs et des ressources disponibles tout comme la moyenne du nombre d'adhérents majeurs des A.A.P.P.M.A..

- **Ajustement des prestations réalisées par les salariés de la Fédération :**

La Fédération veillera à ce que les devis soient établis au plus proche du coût réel quel que soit le domaine. par exemple : un minima de 300 € / jour / personne pour les pêches électriques (barème FNPF).

Pour les animations le tarif horaire sera de 30 € de l'heure à compter de 2020. Il est également proposé de créer un forfait de 20 € pour les frais de mise en place (incluant les frais de déplacement pour tous).

- **Concernant les services rendus aux A.A.P.P.M.A. par les salariés de la Fédération**

Une facturation aux A.A.P.P.M.A. lors de l'intervention des salariés de la Fédération au profit de l'A.A.P.P.M.A. est envisagée pour prendre en charge les frais occasionnés : formation ou aide à la comptabilité, montage de projet. Pour les pêche électrique une participation active de l'A.A.P.P.M.A. est demandée (quelques bénévoles, prise en charge du repas,...) dans le cas contraire un forfait sera appliqué (100 €).

La formation des dépositaires a été exclue de cette proposition.

- **Réduction de l'aide fédérale pour l'Assemblée Générale**

A compter de 2020, cette aide sera plafonnée à 1 000 € et sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses.

- **Réduction de la participation fédérale pour tee-shirt et bon découverte -12 ans**

Actuellement, les tee-shirts proposés pour les fêtes de la pêche aux A.A.P.P.M.A. étaient offerts (40 unités maximum). A partir de 2020 une participation sera demandée à hauteur de 50 % des 40 exemplaires/A.A.P.P.M.A. Pour les bons « découverte – 12 ans » le reste à charge sera réparti à 50 % entre la Fédération et les A.A.P.P.M.A.

- **Réduction importante du budget goodies et communication**

Le budget dédié à ces objets promotionnels sera très réduit (objectif - 5 000 € à - 7 000 €)

- **Réduction de la part fédérale sur le reste à charge des tenues des gardes pêche particuliers.**

Sur ce volet, la FNPF prend en charge une bonne partie du coût des tenues (50% généralement). Sur le reste à charge, la répartition était de 75% pour la Fédération et 25 % pour l'A.A.P.P.M.A.. Il est proposé de passer à 50 % Fédération et 50 % pour l'A.A.P.P.M.A. après financement de la FNPF.

- **Création d'un fond de solidarité pour les contentieux visant la protection des milieux aquatiques.**

A partir des cotisations statutaires encaissées, la Fédération mettra en place sur le budget 2020 une enveloppe destinée à prendre en charge les frais liés aux contentieux de l'ordre de 6 000 € / an. Il s'agit d'un montant mutualisé destiné à la protection des milieux (non cumulable).

- **Révision des contrats d'assurances.**

La Fédération remettra en concurrence les prestataires pour bénéficier d'une révision des primes d'assurance (auto, siège social, activités,...).

- **CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE COMPENSATION :**

La participation sur les travaux réalisés dans le cadre de contrat par le SICALA ou le SIGAL passera de 75/25 à 50/50 entre Fédération et A.A.P.P.M.A. sur le reste à charge après subventionnement par la FNPF.

La participation sur les travaux/projets d'A.A.P.P.M.A. : aucun changement la participation du fonds de compensation sur le reste à charge reste de 50/62.5/75% suivant les A.A.P.P.M.A. .

Communication : réduction du montant alloué à 0,50 € par adhérent majeur contacté et par envoi et sur justificatif. Cette aide ne sera plus automatique.

•Aide au repeuplement : elle sera plafonnée à 20 000 € maximum avec une vigilance accrue sur les aides apportées qui devront être en cohérence avec les avis techniques et les documents cadres. A défaut d'une baisse des repeuplements effectués surtout dans les plans d'eau, il est envisagé un plafonnement maximum par A.A.P.P.M.A. tout en tenant compte des domaines de gestion des A.A.P.P.M.A. L'objectif est de revenir à un montant maximum de 20 000 € conforme au budget initial de 2010. En effet, nous avons atteint: 25 825 € de participation du fonds de compensation sur les repeuplements.

Une indexation des montants versés sera effectuée suivant l'évolution de la délivrance des cartes de pêche de l'année n-1.

- La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 qui représente un excédent est dû à une gestion rigoureuse, à la perception de subventions en attente et à une baisse des charges sociales au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- La Fédération a participé aux Assemblées Générales des Fédérations de la Loire et du Puy de Dôme.

- La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée :
  - Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
  - Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
  - Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
  - Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
  - Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
  - Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.
  - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
  - Commissions préfectorales : CODERST, Commission des Sites, commission de gestion de l'Eau
  - Suivi du comité contre le projet de microcentrale de Chanteuges
  - suivi du dossier de pollution aux PCB à Ste Sigolène/Monistrol sur Loire
  - Salons de Cournon / SANAMA
- En 2019, la Fédération a bénéficié du soutien de plusieurs étudiants en stage : DE MIJOLLA Mathieu, Léo VINCENT, Oglan BAGLAN, Louis PESTRE. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, animations de l'été ou sur le plan administratif.
- La Fédération a bénéficié du soutien de Pauline MANEVAL en service civique d'avril à septembre 2019. cette aide a été précieuse pour la réalisation des opérations techniques et aussi pour d'autres missions diverses.
- La Fédération a conclu au 1<sup>er</sup> janvier 2019 un CDI avec Madame Mélanie HILAIRE sur des missions techniques et notamment la Restauration de la Continuité Ecologique ou la finalisation du PDPG en remplacement du poste d'Emmanuelle Migne partie en août 2018.
- L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :  
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a évolué avec de nouvelles modalités moins favorables aux Fédérations Départementales. Il en ressort une baisse importante du financement possible ou l'on passe d'un potentiel de 42 000 €/an à 35 000 €/an environ.
- LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2019 :  
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.  
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2019 quatre dossiers de demande de subvention ont été validés pour notre Fédération.

Ces dossiers de subvention concernent :

- Le matériel de pêche électrique en investissement 2019 (montant global = 3500 € subvention = 1 050 €)
- L'aménagement d'une mise à l'eau au barrage de Lavalette 2019 (estimation 87 000 € subvention = 47 000 €)
- Les animations d'éducation à l'environnement volet fonctionnement 2019 (montant global = 7 000 € subvention = 2 100 €)
- La mise en place de panneaux d'information du public 2019 (montant global = 6 600 € subvention = 3 300 €)

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des newsletters, des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale.

**Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2019 :**

- Pour les cartes annuelles :
  - Cartes personne majeure : 6 836 moins 268 par rapport à 2018
  - Cartes personne mineur : 1 076 moins 51 par rapport à 2018
  - Cartes découverte femme 605 moins 15 par rapport à 2018
  - Cartes découverte moins de 12 ans 2 772 moins 119 par rapport à 2018
  - Cartes « offre d'automne » 16
  
- Pour les cartes à durée limitée :
  - Cartes hebdomadaires 505 plus 11 par rapport à 2018
  - Cartes journalières 2 988 moins 29 par rapport à 2018
  
- Pour les vignettes du C.H.I. :
  - Cartes interfédérales ou suppléments 3434 moins 95 par rapport à 2018

**Saison 2019**

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2019 (Club Halieutique Interdépartemental)	<b>3434</b>	<b>23.23%</b>
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2019	<b>3387</b>	<b>22.91%</b>
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2019	<b>16</b>	<b>00.11%</b>
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2019	<b>605</b>	<b>04.09%</b>
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2019	<b>1076</b>	<b>07.28%</b>
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2019	<b>2772</b>	<b>18.75%</b>
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2019	<b>505</b>	<b>03.42%</b>
Carte Journalière	Carte Journalière 2019	<b>2988</b>	<b>20.21%</b>
Total		<b>14783</b>	<b>100,00 %</b>

**Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 05/03/2020**

Le bilan de l'année 2019 est négatif. Nous perdons 3,09% de cartes par rapport à 2018 ce qui représente - 471 cartes de pêche. Il faut noter que c'est le nombre de cartes « personne majeure » qui baisse le plus fortement – 268 cartes. Cette baisse n'est pas sans incidence sur le budget fédéral. Les autres catégories de cartes de pêche sont globalement en légère baisse.

La campagne promotionnelle décidée par la Fédération et relayée par une grande majorité des A.A.P.P.M.A. a permis d'enrayer la chute des cartes découvertes moins de 12 ans. Le Conseil fédéral a validé la poursuite

de cette opération en 2020 mais avec une prise en charge par les A.A.P.P.M.A. de 50 % du coût de cette opération.

En ce qui concerne les cartes temporaires « touristiques », les cartes « journalières » répondent bien à une demande d'une catégorie de pêcheurs (2988 cartes délivrées en 2019). Les cartes hebdomadaires semblent se stabiliser avec 505 cartes de ce type délivrées en 2019).

Nous comptabilisons 8 517 adhérents actifs au sein des 30 A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire ce qui par rapport au nombre d'habitants nous place toujours dans le peloton de tête des Fédérations départementales. En comparaison le foot en Haute-Loire c'est 10 500 licenciés.

Depuis 2019 toutes les Fédérations utilisent le système FNPF de délivrance des cartes de pêche via Internet sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

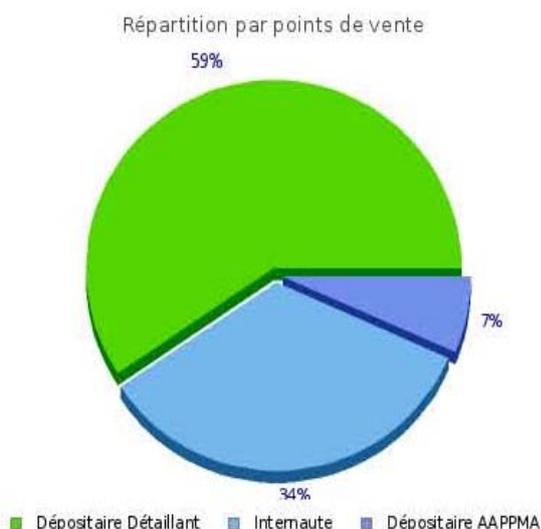
### Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2019 :

Les 14 783 adhésions prises par l'intermédiaire du site se répartissent :

- o 8 268 chez les dépositaires (magasins) **59 %** 8 602 (59,0 %) en 2018
- o 5 601 chez les dépositaires AAPPMA **7 %** 1 270 (9%) en 2018
- o 914 depuis le domicile des pêcheurs **34 %** 5 381 (32%) en 2018

### Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 05/03/2020

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	<b>8268</b>	<b>8268</b>	59.41%
Internaute	<b>4736</b>	<b>5601</b>	34.03%
Dépositaire AAPPMA	<b>914</b>	<b>914</b>	06.57%
Total	<b>13918</b>	<b>14783</b>	100%



## Comparaison 2019 / 2018 de délivrance mois par mois :



## BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2019

### Nombre de gardes-pêche en 2019 :

- 45 gardes pêche bénévoles (dont 5 commissionnés par la Fédération sur le barrage de Lavalette et le lac du Bouchet)
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

### Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- 56 sorties en 2019 (contre 47 en 2018)
- 764 pêcheurs contrôlés en 2019 (708 en 2018) dont 174 pêcheurs extérieurs au département de la Haute-Loire
- 17 rappels à la réglementation et 14 achats de CDP
- 5 PV en plus des nombreux rappels à la réglementation
- Des sorties communes avec les agents de l'ONCFS et la gendarmerie ont été réalisées avec un bilan très enrichissant.

### Suivi des procédures :

Gestion des procédures, on note une amélioration du dialogue avec les partenaires : DDT 43 notamment et un meilleur suivi de l'avancée des procédures en eau libre même si cela prend parfois plusieurs mois.

### Formation de nouveaux gardes pêche particuliers:

Pas de formation en 2019 mais une cession formation/recyclage organisée en janvier 2020 car il n'y avait qu'un seul candidat.

## BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :

La pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une belle saison 2019, mais avec des conditions de pêche difficiles du fait des fortes chaleurs de cet été et donc une température de l'eau élevée même à 1200 m d'altitude.

La pêche du « cristivomer » et maintenant des ombles chevalier amène toujours de nombreux pêcheurs avec de nouvelles techniques de pêche. La pêche du cristivomer connaît des difficultés de capturabilité (nombre de captures) du fait de l'absence d'opérations de repeuplement depuis 2017, en revanche les captures sont souvent de belle taille.

Concernant le développement de la pêche du corégone, nous devrions avoir une idée de la réussite de cette introduction prochainement puisque les poissons devraient avoir une taille capturable d'environ 25 cm. Cela permettra le développement de nouvelles techniques de pêche.

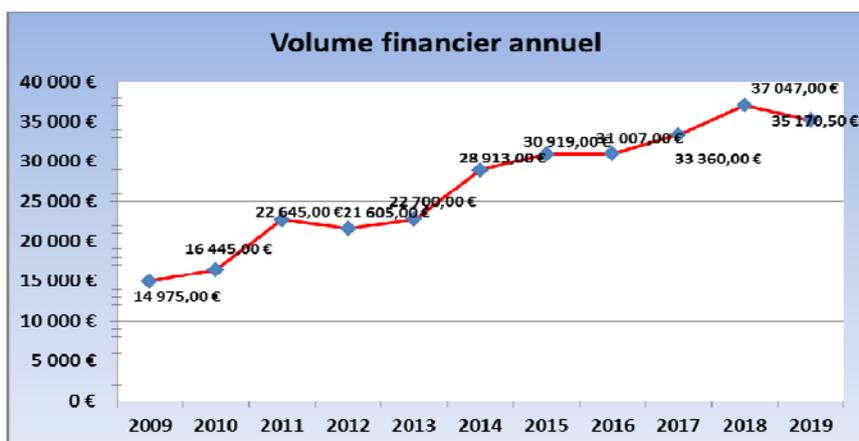
Le bilan de la saison Grand Public est légèrement inférieur aux années précédentes : avec 813 permis délivrés en 2019 (dont 15 permis gratuits : riverains, bon cadeau...) contre 982 en 2018

La saison sportive est en légère baisse : 377 permis délivrés en 2019 (dont 63 gratuits pour la rencontre interclubs de Haute-Loire et 37 à tarif remisé pour les groupes), contre 381 en 2018 et 461 en 2017.

Les permis 2 saisons ont satisfait 20 pratiquants réguliers (contre 21 en 2018).

La Fédération a décidé en 2019 de proposer la location de barques de pêche pour pallier au manque sur le site depuis 2017. Suite à la signature d'une convention spécifique avec le Département, la Fédération a acheté deux barques de type « silurine » de 4 m qui ont été mis en location à partir d'octobre 2019. Ce fut long et compliqué. L'année 2020 sera une année test pour ce projet qui n'est pas la vocation première de la Fédération mais indispensable pour le développement de la pratique de la pêche et la satisfaction des pêcheurs.

La gestion financière de la pêche au lac du Bouchet reste cependant équilibrée en 2019 avec un résultat comptable excédentaire de 499 €. Il semblerait que la progression de la pratique de la pêche sur le site ait atteint son rythme optimum. On ne peut pas progresser indéfiniment. Cette situation est illustrée dans le graphique ci-dessous :



#### Bilan de la saison « Grand Public » :

- 545 permis journalier « majeure » et 68 permis journalier « mineure »,
- 150 permis saison personne « majeure » et 24 permis saison « mineure ».
- 2 permis journalier offerts (lots, concours,..)
- 11 permis saison offerts aux riverains
- 14 permis à tarif remisé (groupe)

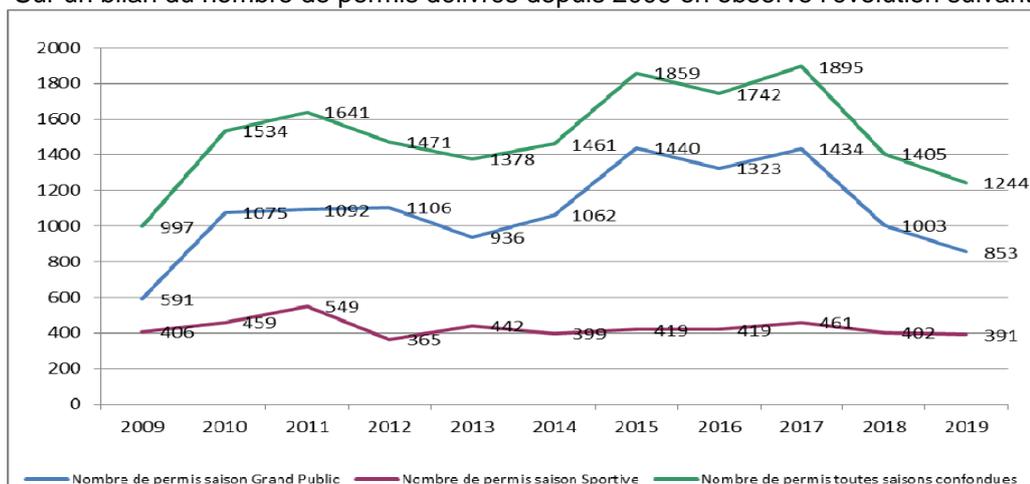
#### Bilan permis 2 saisons :

- 20 permis 2 saisons délivrés

#### Bilan de la saison « Sportive » :

- 243 permis journaliers « majeure » et 4 permis journalier « mineure »,
- 24 permis saison « majeure » et 2 permis saison « mineure »,
- 63 permis journaliers offerts (promotion groupe, lots, concours,..)
- 37 permis journaliers à tarif remisé (groupe/club en séjour)

Sur un bilan du nombre de permis délivrés depuis 2009 on observe l'évolution suivante :



## Remarques :

Le nombre de permis délivrés est inférieur aux années précédentes mais cela n'est pas représentatif. En effet depuis 2018 nous avons mis en place la gratuité sans formalité pour les enfants de 13 ans et nous avons réduit fortement les catégories de permis.

Il faut également retenir l'importante redevance versée au Conseil Départemental de Haute-Loire qui sera de 3 517,00 € pour 2019 (10% des permis vendus).

## **BARRAGE DE LAVALETTE :**

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire.

En 2019 nous avons enregistré :

Nombre de réservations TOTALES	1159 (contre 1220 en 2018)
Nombre de réservations BARQUES	677
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	482
Réservations en HAUTE-LOIRE	887
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	272
Dont réservations pour la LOIRE	179

Suite au dernier comité de gestion, la Fédération travaille sur deux projets au barrage de Lavalette :

- mise en place de panneaux d'information sur 5 ou 6 sites d'accès au barrage. Il s'agit de panneaux d'information générale de 120 cm x 80 cm sur des supports en bois. La mise en œuvre devrait être finalisée au printemps 2020.
- l'amélioration de la mise à l'eau jusqu'à un niveau de -10/12m. C'est un dossier complexe techniquement et financièrement très important (estimation à 85 000 € pour l'instant). Ce projet sera mis en œuvre dès que possible grâce notamment au financement de la Région.

En 2019, nous avons également obtenu la suppression de la zone de pêche amont/aval suivant les saisons. Depuis juin 2019, la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube est possible sur l'ensemble du barrage (sauf dans la réserve de pêche de sécurité près de l'ouvrage et dans la baie de la Chazotte de mai à septembre).

## **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.**

Au niveau de la réglementation de la pêche, en ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture il n'y a pas eu de changement en 2019.

## **LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER.:**

La Fédération suit attentivement la mise en œuvre des travaux de reconfiguration du barrage de Poutès. Il y a eu en 2019 une phase de travaux importante avec l'abaissement du barrage et l'enlèvement des vannes. Cela a entraîné de fortes perturbations en aval avec d'importants dépôts de particules fines (mais les mesures effectuées par EDF ont montré que les seuils autorisés par l'arrêté préfectoral ont toujours été respectés). L'impact sur le peuplement piscicole semble cependant limité et la forte crue de novembre 2019 a bien remis en état le lit de l'Allier.

La Fédération avec une majorité d'acteurs a œuvré pour la mise en place d'un alevinage en saumons sur la partie amont de Poutès qui permettra un taux de croissance et de survie plus important des jeunes saumons pour l'avenir.

## LE PROJET « OMBRE DE L'ALLIER EN 2<sup>ème</sup> CATEGORIE » :

L'année 2019 n'a pas connu d'opération de repeuplement Il s'agissait simplement de suivre la fréquentation et les captures réalisées. Un bilan global de ce programme sera établi prochainement. La Fédération entérinera les conclusions qui s'imposent.

## CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2019, la Fédération a sensibilisé :

- Le jeune public à l'occasion des fêtes de la pêche des A.A.P.M.A. de Haute-Loire en diffusant plus de 750 livrets pédagogiques.
- Les visiteurs des salons de la pêche de Cournon en diffusant les plaquettes d'information.
- Le public via notre site internet ou des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle

## **PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES**

### BILAN HYDROLOGIQUE 2019 :

L'année 2019 s'inscrit dans un cycle de déficit hydrique marqué depuis 2017. Faisant suite à un hiver très sec, les débits des cours d'eau ont été anormalement bas dès le printemps 2019 et la sécheresse s'est poursuivie et accentuée pendant l'été jusqu'au la mi-octobre où les pluies ont rétabli des écoulements normaux. De fait, notre département a été très touché par la sécheresse, avec des ruptures d'écoulement constatées sur certains cours d'eau et des débits d'étiage globalement très faibles sur tous les bassins versants, même si l'impact de la sécheresse a pu être plus modéré localement, notamment sur certaines têtes de bassins d'altitude qui ont conservé des zones humides fonctionnelles.

Les tronçons réalimentés, particulièrement l'Allier en aval du barrage-réservoir de Naussac (48) et dans une moindre mesure la Loire en aval du barrage de Lapalisse (07) et la Semène en aval du barrage des Plats (42), ont été, de fait, plus ou moins épargnés par le soutien artificiel de leur débit.

L'impact sur la faune piscicole a pu être marqué, même si assez peu de mortalités directes ont été constatées sur le terrain, les débits ayant été souvent inférieurs aux valeurs considérées comme le « minimum biologique » permettant le cycle de développement normal des espèces (altération de la croissance, piégeage, sur-prédation, mortalités directes ou indirectes). L'impact piscicole est également lié au réchauffement des eaux (la température est un paramètre essentiel sur le fonctionnement biologique des cours d'eau et peut renseigner également sur la disponibilité physiologique de l'oxygène), particulièrement marqué pendant la période estivale 2019, en continuité des constats similaires récents en 2015 et en 2018 dans une moindre mesure.

Conséquence de cette situation, les arrêtés de restrictions des usages se sont succédés entre la fin du mois de juin (« vigilance ») et la mi-septembre, imposant des mesures de restrictions des usages de l'eau adaptées selon les niveaux de sécheresse constatées sur les différentes zones hydrographiques du département. Cette « gestion de crise » désormais récurrente en Haute-Loire comme pour tout le territoire national traduit bien le dérèglement climatique en cours avec comme conséquences pour les cours d'eau, la réduction des débits (moins de précipitations, moins de recharge dans les sols, évapotranspiration accrue) et l'augmentation des températures de l'eau. La levée des mesures de restrictions d'eau n'a été prise que fin octobre avec le retour à une situation hydrologique normale.

Pendant la 3<sup>ème</sup> décennie de novembre, des précipitations soutenues ont rapidement gonflé les débits des cours d'eau alligériens et des crues parfois importantes (de biennale à vicennale) ont été enregistrées sur certains cours d'eau notamment au Sud du département. Les suivis piscicoles réalisés en 2020 permettront d'évaluer l'impact piscicole de ces crues sur la reproduction de la truite, voir du saumon.

La gestion quantitative de l'eau est un enjeu majeur de ce siècle en France comme ailleurs, notamment du fait de la raréfaction de la ressource dans le contexte des changements climatiques et l'augmentation perpétuelle des besoins notamment agricoles. Les constats récents (2003 à 2006, 2015 à 2019) montrent que nos territoires, malgré leur image de « château d'eau de la France », n'échapperont pas aux conséquences de cette baisse des ressources, sur les usages (partages, gestion de crise, pénuries...) et les milieux aquatiques (baisse des débits, assèchement, réduction d'abondance et déplacement des espèces...), même si pour l'heure nous sommes davantage épargnés que d'autres grâce à notre situation géographique et d'altitude. Dans ce contexte, la préservation des zones humides, la priorité à l'infiltration de l'eau dans les sols plutôt que leur stockage, les économies d'eau, la modification des pratiques culturales, la préservation des haies et des ripisylves, la gestion partagée et cumulative des ressources, la connaissance et le maintien des débits minimum dans les cours d'eau en période d'étiage, la continuité écologique... sont autant d'éléments essentiels pour la qualité des habitats aquatiques et piscicoles et pour lesquels donc, la Fédération de pêche devra peser de tout son poids pour leur prise en compte dans les politiques de l'eau et territoriales départementales.

### **CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :**

Pour la campagne de régulation des cormorans correspondant à l'hivernage 2019/2020, nous avons bénéficié d'un nouveau quota valable pour 3 années. Ce quota départemental fixé par un arrêté ministériel est de 370 oiseaux (350 oiseaux sur les eaux libres et 20 sur les eaux closes). L'arrêté préfectoral de mise en œuvre prévoit de répartir la régulation entre les bassins de la Loire (150) et de l'Allier (200) et les eaux closes (20 = Mégecoste Ste Florine / Brioude).

Pour 2019, les opérations ont été menées à bien par le lieutenant de Louveterie René CHASSAIN ainsi que les bénévoles des A.A.P.M.A. agréés individuellement par le Préfet. Nous les remercions. Le quota a été atteint : 350 oiseaux régulés sur les eaux libres et 18 sur les eaux closes. Cela ne s'est pas fait sans difficultés notamment sur l'Allier où la présence des cormorans était moindre que les années précédentes. Les conditions climatiques de cet hiver doux ne sont pas étrangères à ce constat. D'autre part, il a fallu composer avec un manque d'assiduité de certains bénévoles qui n'ont pas ou peu participé, alors que l'on comptait sur eux. Il faudra donc recruter des nouveaux tireurs bénévoles disponibles et assidus dans les campagnes de régulation à venir.

### **DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :**

En 2019, la Fédération a enregistré 13 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1<sup>ers</sup> garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, AFB...).

Une pollution importante, hors norme, a été décelée à saint Sigolène au niveau de la STEP de la Rouchouse. Il s'agit d'une pollution aux PCB avec des taux jamais enregistrés. Cette pollution est probablement due à des actes de malveillances dans une friche industrielle visant le vol de métaux dans un vieux transformateur à pyralène. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours, la Fédération se portera partie civile. Le préjudice environnemental est colossal.

Les mesures de précaution appliquées par arrêté préfectoral sont : l'interdiction de consommation du poisson et son transport (toutes espèces) sur tout le bassin versant. Un panneautage a été mis en place pour l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie de 2020. Ces mesures concernent un chevelu de 45 km de cours d'eau

### **COMMISSIONS PREFECTORALES :**

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

De plus, la Fédération émet des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

## **COMITE DE BASSIN :**

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il participe aussi au COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs).

## **LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :**

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- ➔ S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017.
- ➔ S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- ➔ S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- ➔ S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- ➔ S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- ➔ S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- ➔ S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par le SICALA, terminé approbation à venir (arrêté préfectoral attendu pour juin 2020).

## **CONTRATS TERRITORIAUX :**

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

- CT Haut-Lignon : terminé programmation d'un futur CT Lignon (plus grand bassin versant) en cours.
- CT Haut bassin de la Loire : en cours, fin prévue en 2021
- CT Borne : terminé en 2019 Etude bilan et probable intégration dans un futur CT Loire Amont + Borne après 2021,
- CT Dore amont : terminé un nouveau CT Dore devra être finalisé en février 2020,
- CT Ance du Nord : terminé en 2019, étude bilan probable intégration dans le futur CT Loire et affluent vellave
- CT Allagnon : un premier contrat est terminé et un deuxième est en cours,
- Contrat Territorial sur la Loire et affluent Vellave : en cours d'élaboration porteur EPAGE Loire Lignon.
- Contrat Territorial haut Allier : en cours d'élaboration, mise en œuvre prévue en 2021.
- Contrat Territorial Val d'Allier : en cours porteur EPL
- Contrat Territorial affluents Allier du Brivadois études en cours, porteur Syndicat d'Aménagement de l'Allier

## **REPEUPEMENTS :**

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. En 2019 la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels.

Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques.

Pour les années à venir, la Fédération travaille sur une nouvelle note de cadrage afin de mettre à jour les préconisations par rapport à l'évolution des pratiques et des connaissances. Cela devrait intervenir en 2020 pour une mise en application en 2021.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect de cette note de cadrage de 2010.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 4 612 kg de truites adultes en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est en baisse par rapport aux années précédentes (5 200 kg en 2018).

Concernant les autres poissons (Brochet/sandre/gardon/carpe...) il a été introduit dans les plans d'eau de Haute-Loire 2 620 kg à cela s'ajoute 3 900 kg de truites adultes dans les plans d'eau.

En 2019, aucuns œufs, alevins ou truitelles, n'ont été introduits dans nos rivières.

### **CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE):**

Suite au départ de la technicienne en charge de la RCE en aout 2018, la Fédération a décidé de l'embauche en CDI de Mélanie HILAIRE déjà en poste à la Fédération sur la réactualisation du PDPG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La 1<sup>ère</sup> réalisation a été de mettre en œuvre le dossier de RCE Seuil du Cros sur la Sumène qui était en stand-by. Ce travail a été réalisé en octobre 2019.



Avant



Après

<b>PLAN DE FINANCEMENT : RCE Seuil Du Cros 2019 (Sumène)</b>			
<b>Financeurs</b>		<b>Participation</b>	<b>Montant (€)</b>
<b>SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>			
<b>1</b>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	80%	17 013,70
<b>2</b>	Conseil Départemental de la Haute-Loire	10%	2 126,71
<b>SUBVENTION ET FINANCEMENT PRIVÉS</b>			
<b>3</b>	Collectivités piscicoles et propriétaire de l'ouvrage	10%	2 126,71
<b>TOTAL (€ T.T.C.)</b>		<b>100%</b>	<b>21 267,12</b>

### **PROJET DE MICROCENTRALE A CHANTEUGES :**

Un projet de microcentrale à Chanteuges est toujours d'actualité sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune. Ce projet se situe sur la Desges à 500 mètres en amont du CNSS.

Par principe, la Fédération est opposée à toute nouvelle création, d'autant plus que ce projet risque d'impacter le fonctionnement du CNSS.

La Fédération fait partie du collectif d'opposants qui remettent en cause le bien-fondé du projet ainsi que certains aspects administratifs du dossier.

Avec l'accord du Conseil d'Administration, la Fédération participe au financement des honoraires du cabinet d'avocat qui défend le collectif aux profits de la protection des milieux aquatiques.

La Fédération continue de suivre ce dossier.

Malheureusement, il existe plusieurs dossiers de microcentrales en cours de création : Chanteuges, le Moulin d'Arcis sur la Gazeille et sur l'Auze près d'Yssingeaux, sur le Lignon au Chambon sur Lignon ... lors des consultations la Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement. la Fédération participe au collectif contre la Microcentrale de l'Auze y compris financièrement (500 € validé par le Conseil d'Administration)

## CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE

### ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées dans des objectifs divers.

En 2019, ce sont au total **81 opérations** qui ont été réalisées :



- **18 pêches de sauvetage avant travaux** autorisés par les Services Départementaux de Police de l'Eau (DDT / AFB) en tant que mesures préventives. Ces opérations sont facturées aux pétitionnaires (collectivités, entreprises, EDF...).
- **63 pêches à des fins d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles**, dans le cadre du suivi de notre réseau départemental piscicole (RDP.43) pour établir un état initial ou à la demande de nos partenaires institutionnels (SICALA, SIGAL, Conseil Départemental) et des A.A.P.P.M.A.

Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

### REACTUALISATION DU PDPG : finalisation juin 2019

2019 aura été l'année de la finalisation de ce travail conséquent, avec l'impression des documents composant le nouveau PDPG. Une restitution a été proposée aux A.A.P.P.M.A. en octobre 2019. A cette occasion une note de synthèse simplifiée a été remise aux A.A.P.P.M.A. ainsi qu'une clé USB comprenant l'ensemble des documents et informations.

Un arrêté préfectoral a été pris pour approuver administrativement ce document.

## DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION

### COMMUNICATION :

Sur le plan promotionnel, la Fédération a été présente sur le salon de Cournon en janvier et au SANAMA en février.

Pour la 2ème fois nous avons participé en avril au forum du tourisme à St Paulien en avril 2019. Notre présence a été appréciée et nous avons mis en avant le tourisme halieutique en Haute-Loire.

Nous apportons également une aide matérielle aux A.A.P.P.M.A. dans le cadre de manifestations locales (documentation, banner stand, flamme...).

Une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2019 et pour faire le bilan de la saison 2018. Nous avons réalisé plusieurs communiqués de presse pour l'ouverture de la pêche, pour la pêche au Lac du Bouchet ou pour les manifestations (Open Float-tube – fête de la pêche à la Mouche au lac du Bouchet).

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé deux bulletins régionaux intitulés « Réseau pêche », plusieurs newsletters transmises aux pêcheurs de Haute-Loire et mises en ligne sur notre site internet.

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nous avons été partenaire du Festival RISE du film de pêche à la mouche. Cette manifestation a eu lieu le 9 mars 2019 au cinéma le Dyke du Puy en Velay.

La FNPF ayant reconduit son partenariat avec le Tour de France, le département de la Haute-Loire a connu une étape importante avec une arrivée à Brioude. Les A.A.P.P.M.A. ont été associée à cette manifestation notamment en mettant en place des animations. Nous tenon à les remercier ainsi que tous les bénévoles présents sans quoi cela n'aurait pas été possible. Un saumon a été dessiné près du Pont de Lamothe. Des animations ont eu lieu à Brioude et entre Craponne et la Chaise Dieu.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » à diffuser des informations relatives à la pêche en Haute-Loire, parfois avec l'assistance de l'ARPARA.

### DEVELOPPEMENT / PROMOTION :

2 animateurs (Sylvain BÉAL, Yann FORLOROU) ont réalisé des animations sur l'année 2019.

Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 3 seulement. Cela représentait environ 45 élèves en 2019.

Les salariés ont réalisé de nombreuses animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs, ce qui représente 1250 enfants, ados ou adultes sensibilisés à la protection du milieu aquatique ou initiés à la pratique de la pêche.

100 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération. Les animations proposées concernent :

- Pêche à l'écrevisse américaine en ville,
- Pêche au coup,
- Pêche du cristivomer au lac du Bouchet,
- Pêche à la mouche.

En parallèle, la Fédération réalise des animations à destination des séniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics de personnes en situation de handicap.

En 2019, la Fédération a réalisé une animation spécifique : un chantier école à Pont Salomon dans le cadre d'un projet du Lycée Montravel (42), spécialisé dans la formation des métiers d'aménagement du territoire et paysagers. L'A.A.P.P.M.A. les Amis de la Semène était évidemment associée.

Le projet comportait :

-Aménagement d'un sentier longeant le bief d'alimentation du plan d'eau de Pont Salomon (280 mètres linéaires).

-Débroussaillage des abords du bief.

-Excavation des végétaux.

-Aménagement d'une passerelle en bois au niveau du déversoir des eaux pluviales en provenance du réseau routier.



Concernant les événementiels :

- Le 21 septembre 2019 s'est tenu la 14<sup>ème</sup> Fête de la pêche à la mouche au Lac du Bouchet.
- Le dimanche 6 octobre dans le cadre d'un challenge interdépartemental, la Fédération a organisé le 7<sup>ème</sup> OPEN FLOAT-TUBE sur le barrage de Lavalette.



La Fédération a aidé les A.A.P.P.M.A. organisatrices de nombreux concours et manifestations. Plusieurs organisations dépassent largement nos frontières départementales.

La Fédération a proposé des Tee-shirts et autres goodies promotionnels pour les enfants qui ont été distribués aux A.A.P.P.M.A. notamment à l'occasion des fêtes de la pêche.

## **TRAVAUX, AIDE ET SOUTIEN AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A.**

### **TRAVAUX COORDONNES**

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par le S.I.C.A.L.A ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles : Contrat de Rivière, Contrat Territorial, Contrat Restauration Entretien...). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2019 les demandes de paiement du SICALA ou du SIGAL représentent **20 464,68 €** de dépenses. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2016, 2017, 2018 et 2019. Une partie de ces travaux ont été financés par les indemnités des microcentrales perçues aux titres du préjudice environnemental (13 984,41€).

La plupart de ces programmations sont encore en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement environ 20 250 €.

### **TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.**

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. : les dépenses enregistrées d'après les bilans d'activités des A.A.P.P.M.A., en notre possession au 5 mars 2020, font apparaître un total de **15 216 € sur l'année 2019**. **Ce bilan ne prend pas en compte l'important travail d'entretien réalisé par les bénévoles des A.A.P.P.M.A. lors des journées de nettoyage organisées toute l'année.**

En 2019, nous n'avons pas eu de dossier de demande de subvention pour travaux d'A.A.P.P.M.A. pouvant bénéficier de subvention de la FNPF.

### **FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET**

En 2019, la Fédération de Haute-Loire a monté 13 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Ce qui représente un montant global de subventions de 15 832,63 €.

Etat des lieux des dossiers de subvention FNPF 2019 :

- 13 dossiers ont été acceptés pour un montant prévisionnel de subvention de **15 832,63 €**
- 8 dossiers sont terminés et les subventions ont été faites
- 6 subventions ont été réglées pour un montant de 6 187 €

- o 2 dossiers sont terminés et les demande de paiement sont en cours
- o 5 dossiers sont toujours en cours.

### FINANCEMENTS KIT-EMPLOI FNPF

Pour 2019, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**

### AUTRES FINANCEMENTS 2019

En 2019, La Fédération a également déposé d'autres dossiers auprès d'autres partenaires :

- o 4 dossiers de demande de subvention auprès d'EDF pour un montant total attribué de **7 800,00 €**
- o 1 dossier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de la convention FD-FNPF – Agence de l'Eau pour un montant de **36 000 €**
- o Nous avons bénéficié en 2019 du paiement de la subvention 2018 concernant la restauration de la continuité écologique (seuil du Cros pour **19 684,00 €**)
- o 4 dossiers auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention Régionale Pêche (CPO) pour un montant total de **53 450,00 €**

### AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire en amont dans le cadre d'une demande de subvention.**

### AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique.

La Fédération a également formé de nouveaux dépositaires de cartes de pêche notamment de nombreux points d'office du tourisme de la Haute-Loire.

## CONCLUSIONS

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2019.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Ce rapport d'activité a été validé lors du Conseil d'Administration du 7 mars 2020

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 6 avril 2019

**Le Président,  
Lionel MARTIN**